



Menace d un service de recouvrement .

Par **marioso**, le **15/05/2010** à **18:30**

Bonjour,

J ai contracté un crédit a la consommation il y a 10 ans a la finaref que je n ai jamais pu remboursé, je n ai jamais eus de nouvelles jusqu a il y a quelque semaines, courrier et coup de téléphone , menace de saisie etc...

Après m être documenté et même auprès de votre site, j ai pu comprendre que le dossier était forclos, j ai donc envoyé un courrier , avec la référence de l article concernant la forclusion d un credit a la consommation et même une copie de ce dernier pris sur le site de bercy, le tout en recommandé avec accusé de réception.

A peine une semaine après la boite de recouvrement m envoie une lettre mandat me signifiant que si je ne paie pas la sommes de 1636 euros ds les plus bref delai, ils feront appel a un tribunal pour entammer une procedure de saisie par huissier.

Comment etre sure que je ne craint pas d autre ennuis , et comment me debarrasser de cette société de vautours !!

Vous remercie par avance de vos réponses et suggetions.

Par **amajuris**, le **15/05/2010** à **20:09**

bonsoir,

vautours je ne sais pas, mais ce qui est sur, selon ce que vous écrivez, c'est que vous avez emprunté une somme que vous n'avez jamais remboursé.

ceci étant ne répondez plus à cette société (rien ne vous oblige à accepter un courrier recommandé), je pense qu'effectivement il y a prescription et que la menace du tribunal est pour vous impressionner.

cordialement